PLATE-FORME DE L'IPEN SUR LE TRAITÉ SUR LES MATIÈRES PLASTIQUES PROTÉGER LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES



Les plastiques sont des matériaux composés de mélanges complexes de produits chimiques, comprenant souvent des produits chimiques connus pour être dangereux pour la santé humaine et les écosystèmes au niveau mondial.

Les bébés naissent déjà pré-pollués par des produits chimiques toxiques issus des plastiques. Les polluants chimiques extrêmement persistants associés à la production et à l'utilisation des plastiques contaminent le corps humain ainsi que la faune terrestre et marine et les chaînes alimentaires dont dépendent les hommes. En outre, la production de plastique et la décomposition des matières plastiques dans l'environnement contribuent toutes deux au changement climatique.

La menace mondiale que représente la production de plastique et de produits chimiques est extrêmement préoccupante. En effet, la production de plastique devrait augmenter de 400 % d'ici à 2050, tandis que le marché des additifs plastiques connaîtra une expansion similaire au cours de la même période. En outre, d'ici à 2050, la production pétrochimique, y compris les plastiques, devrait entraîner une augmentation de 50 % de la demande de pétrole dans le monde.

Nous avons besoin d'un accord mondial qui protège la santé humaine et les générations futures pour mettre fin à la pollution plastique.

Nous saluons la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement prise en 2022, qui s'est engagée à négocier un traité mondial juridiquement contraignant portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques. Les objectifs de ce traité comprennent la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution plastique, y compris la pollution plastique marine parmi d'autres sources et voies de pollution plastique.

Afin d'élaborer avec succès un traité significatif, le processus du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) doit veiller à ce que la participation soit ouverte, inclusive et transparente. Alors que le CNI devrait garantir un accès virtuel à toutes les sessions du comité de négociation, il devrait reconnaître l'importance de la participation en personne des organisations d'intérêt public de toutes les régions du monde, et assurer un soutien financier aux organisations des pays à revenu faible et intermédiaire.

Le réseau mondial d'organisations de l'IPEN réaffirme son engagement à continuer de travailler conjointement à l'élimination des effets toxiques des plastiques sur la santé des citoyens, des travailleurs, des populations vulnérables et des peuples autochtones, ainsi que sur l'environnement, associés aux produits chimiques dangereux contenus dans les plastiques. Pour éliminer les effets toxiques des produits chimiques toxiques contenus dans les plastiques, il faudra s'attaquer à tous les aspects de la production, de l'utilisation, du transport et de l'élimination des plastiques.

Les effets des plastiques sur la santé sont bien documentés. La plupart des produits chimiques entrant dans la fabrication des plastiques sont connus être à l'origine d'un large éventail d'effets néfastes sur la santé. Certains des produits chimiques présents dans les plastiques sont des perturbateurs endocriniens, qui peuvent nuire au système hormonal et entraîner la stérilité, des cancers et des troubles du développement neurologique. Les contrôles internationaux existants pour le plastique et les déchets plastiques dans le cadre des conventions de Stockholm et de Bâle sont importants mais pas suffisants. Malheureusement, beaucoup de ces plastiques libèrent des produits chimiques dangereux qui peuvent être transmis de la mère à l'enfant pendant la grossesse, menaçant ainsi la santé des générations futures.

Nous exhortons donc les gouvernements et les parties prenantes à saisir l'opportunité du processus de négociation du Traité sur les plastiques pour parvenir — d'ici à 2030 — \grave{a} une détoxification complète des matières plastiques afin que les produits chimiques toxiques contenus dans les plastiques ne contaminent pas nos aliments, nos corps, nos eaux, nos sols et notre air.

Nous appelons les gouvernements à faire du Traité sur les plastiques un outil permettant d'éliminer les effets néfastes des plastiques sur la jouissance des droits de l'homme, notamment le droit à un air, une eau, un sol et une alimentation propres, et le droit de porter des enfants, menacés par les effets de certains ingrédients des plastiques sur la fertilité. Les travailleurs vulnérables de la population, tant dans le secteur formel qu'informel, nécessitent une attention particulière et ne devraient plus souffrir des effets toxiques de la production, de l'utilisation, du transport et de l'élimination des plastiques, notamment en raison de leur contenu chimique.

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, LE TRAITÉ SUR LES PLASTIQUES DOIT:

- Avoir un objectif global visant la protection de la santé humaine et de l'environnement contre tous les effets négatifs des plastiques, y compris la réduction des polluants toxiques et climatiques, sur la base du principe de précaution, de manière similaire à l'article 1 de la Convention de Stockholm.
- 2. S'attaquer à tous les types de plastiques, y compris les thermoplastiques, les thermodurcissables et les thermoélastomères, et aux produits chimiques associés utilisés ou générés tout au long de leur cycle de vie, ainsi qu'à toutes les formes de pollution plastique, y compris les micro et nanoplastiques.
- 3. Éliminer les utilisations non essentielles des plastiques et promouvoir l'innovation vers des matériaux plus sûrs et durables pour une économie circulaire sans produits toxiques.
- Favoriser une production et une consommation durables des plastiques en mettant l'accent sur la réduction et la minimisation.
- 5. Exiger l'établissement des rapports et la transparence sur les types et les quantités de plastiques produits, importés et exportés (y compris le renforcement de l'utilisation des codes SH du commerce international pour tous les mouvements transfrontières de plastiques et de leurs produits chimiques associés), ainsi que sur la production, la collecte et la gestion des déchets plastiques en fin de vie.
- 6. Exiger la transparence pour que les produits chimiques utilisés dans la production des plastiques et en tant qu'ingrédients des plastiques soient accessibles au public et communiqués dans la chaîne d'approvisionnement et aux citoyens par le biais de l'étiquetage et des bases de données.
- 7. Conduire à l'identification et à l'élimination progressive de l'utilisation de groupes de produits chimiques dangereux. Les groupes prioritaires à éliminer progressivement qui pourraient être nommés dans le traité comprennent les bisphénols, les retardateurs de flamme

- bromés, les paraffines chlorées, les phtalates, les stabilisateurs UV à base de benzotriazole et les PFAS.
- 8. Mener à l'élimination progressive des plastiques de base qui sont toxiques, rarement recyclés et dangereux lorsqu'ils sont éliminés, y compris, mais sans s'y limiter, le chlorure de polyvinyle (PVC), les polyuréthanes, le polystyrène et les polymères fluorés.
- Mettre fin au recyclage toxique des plastiques existants qui contiennent des produits chimiques dangereux, afin d'assurer une transition en douceur vers une économie circulaire non toxique.
- 10. Exiger que l'impact des plastiques sur la santé soit évalué tout au long de leur cycle de vie, conformément au principe de précaution. Comme dans la Convention de Stockholm, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas empêcher d'agir. Les plans d'action nationaux devraient spécifiquement viser à minimiser les effets néfastes des plastiques sur la santé tout au long de leur cycle de vie.
- Promouvoir les objectifs des accords environnementaux existants, notamment les conventions de Stockholm, de Bâle et de Rotterdam, ainsi que l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).
- 12. Donner la priorité aux politiques de fin de vie des déchets respectueuses de l'environnement, en mettant l'accent sur les meilleures techniques disponibles, telles que les stratégies zéro déchet et les technologies non liées à la combustion. Afin de prévenir la production et les rejets d'émissions toxiques provenant de la gestion des déchets plastiques, les politiques devraient empêcher les pratiques dangereuses suivantes : la combustion à ciel ouvert, l'incinération, la co-combustion dans les centrales électriques au charbon et les processus de valorisation énergétique des déchets, le co-traitement dans les fours à ciment et le recyclage chimique.
- 13. Fournir un financement nouveau, supplémentaire, durable et adéquat pour la mise en œuvre du traité et exiger de l'industrie chimique et pétrochimique qu'elle contribue au financement de la prévention et de la remédiation de la pollution causée par leurs matériaux.

- 14. Appliquer le principe du «pollueur-payeur», qui exige que les coûts de tous les impacts sur la santé humaine, la société et l'environnement causés par la production, l'utilisation, le déversement, l'importation et l'exportation de plastiques soient récupérés grâce à des politiques telles que la responsabilité élargie des producteurs.
- 15. Assurer une participation ouverte, transparente et inclusive de la société civile, et fournir des ressources pour assurer **une participation publique large**, équilibrée entre les sexes et les régions, en particulier des pays à revenu faible et intermédiaire, permettant aux organisations d'intérêt public de travailler avec les gouvernements pour assurer une approche multipartite coopérative dans la mise en œuvre et le développement du traité.
- 16. Fournir des ressources pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie aux gouvernements et à la société civile des pays à revenu faible et intermédiaire.
- 17. **Inclure un mécanisme de conformité** pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre du Traité, y compris les dispositions relatives à l'accès à la justice.



ILes points de vue de l'IPEN sur les contrôles mondiaux des plastiques: https://ipen.org/documents/global-controls-plastic

L'IPEN est un réseau mondial qui œuvre à l'édification d'un monde plus sain dans lequel les personnes et l'environnement ne subissent plus de dommages liés à la production, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques toxiques. L'IPEN regroupe plus de 600 ONG d'intérêt public dans plus de 120 pays, pour la plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire, et s'efforce de renforcer les politiques mondiales et nationales en matière de produits chimiques et de déchets, de contribuer à des recherches révolutionnaires et de créer un mouvement mondial pour un avenir sans produits toxiques.



3